

Plan d'Actions territorial



VIOULOU AMONT

Sommaire

La démarche du PAT.....	P1
Les actions réalisées et en cours.....	P2
Les actions à venir.....	P6
Mieux comprendre le bassin versant.....	P7
Agenda.....	P8

Les points de vigilances pour les exploitants

Erosion des sols

Autonomie fourragère et autonomie en paille

Temps de travail

Aléas climatiques

La démarche du PAT

Le troisième Contrat de rivière Viaur qui va être mis en œuvre de 2024 à 2028 met l'accent sur deux nouveaux territoires pour son programme agricole. Le bassin versant du Vioulou amont en fait partie.

Ce programme permet de mobiliser des moyens financiers et techniques afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles durables et favorables à l'environnement.

Le territoire



Les enjeux

Améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et l'état des masses d'eau

Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités

Améliorer le fonctionnement des cours d'eau et notamment des petits cours d'eau de têtes de bassin versant

Limiter l'érosion des sols

Lancement du programme

Ainsi après plusieurs années d'amélioration de la connaissance, de partage et de co-construction avec les différents acteurs, les premières actions ont pu débuter. L'année 2022 a été marquée par les premières réunions d'échanges sur le territoire avec la présentation aux élus et aux agriculteurs de l'état des lieux (milieux aquatiques, qualité des eaux, contexte agricole et urbain...), la co-construction du programme d'actions et des réunions de partage en bordure de cours d'eau... Après un travail de concertation avec les différents partenaires techniques et financiers, c'est à l'automne 2022 que nous avons présenté aux agriculteurs un programme d'actions volontaire, gratuit et adapté au contexte local.

Les actions réalisées et en cours

Une première journée autour de la valorisation des effluents d'élevage

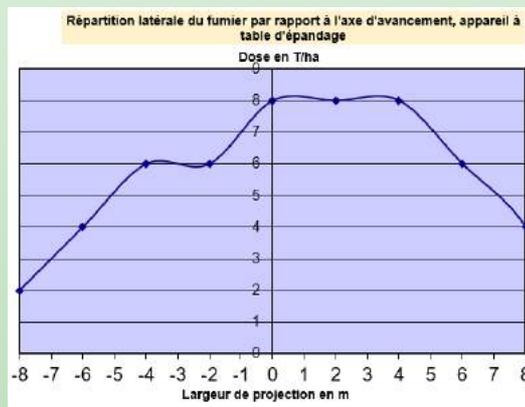
C'est donc le 27 octobre 2022, sur l'exploitation du Gaec de Faral à Faral (Vezins) que la première rencontre technique du PAT Vioulou s'est déroulée sur la thématique de la valorisation des effluents d'élevage. La rencontre a commencé par une présentation d'Hélène POUGET, Animatrice Agri Viaur à l'EPAGE Viaur. Elle a pu rappeler les enjeux présents sur ce territoire en termes de préservation des milieux aquatiques et présenter les nombreux accompagnements individuels, collectifs et aides financières qui seront proposés pendant les 5 années du programme. C'est ensuite avec Jean-Claude Platon, machiniste à la FDCuma, Muriel Six et Tiphane Constantin, conseillères à la Chambre d'agriculture que les échanges techniques ont pu se faire autour de la fertilisation organique et des pesées d'épandeurs. Après un repas pris en commun, l'après-midi s'est déroulé au champ avec des démonstrations d'épandages de différents matériels.

Les démonstrations d'épandages (Jean-Claude PLATON - FDCuma)

Deux chantiers épandages ont fait l'objet d'attentions particulières notamment au regard de la qualité de travail, un lors de la rencontre à Faral et un lors d'une journée similaire à Manhac pour le PAT Nauze-Congorbes. Sur ces deux journées, nous nous sommes tout d'abord intéressés au poids de fumier épandu, à l'aide de pesons mobiles nous avons pesé l'ensemble tracteur et épandeur à vide et en charge, et nous avons mesuré le volume de chargement. Le poids de fumier issu des logettes de vaches laitières était de 11,4 T pour 13,8 m³ de chargement, soit une densité de 836 kg/m³. L'autre épandeur chargé avec du fumier de brebis laitières stocké en fumièrre, affichait 7,2 T pour 11.35 m³, soit 640 kg/m³. Les systèmes de pesées intégrés, très peu développés pour l'instant, peuvent apporter un plus indéniable en matière de précision et de valorisation des effluents. **L'idéal est de disposer d'un pont bascule à proximité de l'exploitation et de réaliser 3 ou 4 pesées d'un même fumier pour établir ses repères.**

Sites	Fumier	Poids du fumier	Densité
Vezins	Brebis laitières stocké en fumièrre	7,22	0,64
	Vaches laitières en logette	11,4	0,83
Manhac	Vaches laitières en logette	7,86	0,89
	Vaches laitières en logette + raclage	8,24	0,93

Résultats des pesées sur les deux journées



Ensuite nous nous sommes rendus au champ pour l'épandage avec différents outils. A Curan, le premier doté de deux hérissons verticaux et le second d'une table d'épandage. Des bacs de 0.25 m² disposés au sol avant le passage de l'épandeur ont été pesés individuellement après le passage de l'épandeur pour évaluer la quantité épandue, et appréhender la largeur de travail et la répartition au sol. Les agriculteurs ont globalement déjà de bons repères des doses épandues, mais pour la répartition au sol, c'est plus difficile. Les écarts de dose vont de 1 à 4 sur la largeur de projection. Il faut ensuite recouper les passages pour homogénéiser la quantité épandue, ce qui définit la largeur de travail. Les différences ont été assez marquantes entre les deux appareils, la largeur de travail est presque deux fois plus importante avec l'épandeur à table comparé à celui à hérissons verticaux. La qualité d'émiettement est également plus régulière, même si les modèles à table d'épandage sont plutôt réservés aux fumiers décomposés ou compostés, et épandus à faible dose, 10 T/ha.

L'appareil à deux hérissons verticaux est capable d'épandre à faible dose à condition de réguler la vitesse du tapis et de limiter la vitesse d'avancement pour éviter les grosses mottes et surtout fournir une répartition plus régulière sur la largeur de travail. C'est ce que nous avons testé lors de la journée de démonstration à Manhac sur un épandeur à hérissons verticaux, où nous avons fait varier ces réglages sur 4 mesures. Au départ la vitesse d'avancement était d'environ 10 km /h et la vitesse de tapis élevée, puis nous avons réduit les deux paramètres successivement. La répartition au sol mesurée avec le contenu des bacs s'est avérée au fur et à mesure plus régulière. On peut donc obtenir la même dose au sol, avec une répartition différente selon les réglages que l'on effectue. Lorsque la vitesse du tapis est élevée, l'épandeur a tendance à fournir une dose plus chargée de chaque côté de l'épandeur alors que lorsqu'elle est réduite la courbe s'aplatit. On peut donc retenir qu'en fonction de la destination des épandages, prairie ou avant labour pour une culture, on peut travailler différemment.



Les analyses d'effluents (Tiphany CONSTANTIN - CA12)

Cette journée a également permis de recueillir fumier et lisier afin de faire des analyses pour acquérir des références locales sur leur valeur fertilisante : teneurs en N,P,K, C/N... dans un objectif d'optimiser leur valorisation.

Sur l'ensemble des deux territoires, huit échantillons ont été analysés.

Les trois analyses de lisier montrent des concentrations en éléments fertilisants élevées comparées aux références régionales. Comme la plupart des lisiers, ils ont des C/N faibles (inférieurs à 8) et des pourcentages d'azote ammoniacal plus élevés (de 36 à 40 %), cela implique une disponibilité rapide de l'azote pour la culture implantée. Les deux fumiers d'ovins contiennent en moyenne 10,4 unités d'azote par tonne de produit brut contre 8,8 sur l'ensemble de la région Occitanie. Les valeurs des trois fumiers de bovins sont un peu moins élevées et très différentes d'une ferme à l'autre, cette variation est notamment liée aux pratiques de paillage.



Atelier fertilisation



Analyse d'un lisier au quantofix

Les deux tableaux ci-dessous reprennent les valeurs issues des analyses. Le tableau 2 montre que les engrais organiques sont avant tout des engrais de fond qui permettent de maintenir les stocks de phosphore et de potasse dans le sol. Au-delà de leur valeur fertilisante, ils permettent de soutenir le bon fonctionnement du sol en soutenant sa structure, son pH et sa vie biologique. Il est donc important de bien les répartir sur l'ensemble des parcelles. Le tableau 1 montre notamment que les fumiers ovins sont particulièrement concentrés en azote, phosphore et potassium. Ces fumiers sont donc à épandre à de faibles doses, ce qui permet de valoriser au mieux les éléments fertilisants.

Cela étant dit, les produits organiques sont aussi des engrais azotés efficaces. De par leur nature organique leur comportement au champ varie selon la culture, la période d'implantation et le mode d'enfouissement. La disponibilité de l'azote (on parle aussi d'azote efficace) correspond au pourcentage d'azote du produit disponible pour la culture en place. Cette disponibilité a été calculée à partir de coefficients d'efficacité issus de références régionales (Institut de l'Élevage, Arvalis).

	Azote total (unités/ha)	Phosphore (unités/ha)	Potassium (unités/ha)
Lisier bovin lait : 30 m ³	87,1	30	129
Fumier ovin : 20 t	208	140	496
Fumier bovin pailleux : 20 t	102,6	50	354
Ammonitrate 33,5 : 150 kg	50	0	0

Tableau 1 : Total des éléments fertilisants principaux (unités/ha) par type de produit fertilisant

Azote disponible en unités/ha	Lisier bovin lait : 30 m ³	Fumier ovin : 20 t	Fumier bovin : 20 t	Ammonitrate 33,5 : 150 kg
Prairie (fumier en hiver / lisier au printemps)	48	52	26	50
Semis maïs	44	52	31	50
Semis céréale d'hiver	13	31	10	50

Tableau 2 : Azote disponible (unités/ha) par culture et par type de produit organique

Maec : des aides directes aux agriculteurs

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) accompagnent les exploitations agricoles dans leur développement ou maintien de pratiques respectueuses de l'environnement sur des territoires à enjeux bien identifiés. C'est donc une opportunité pour les agriculteurs du bassin versant du Vioulou amont et du Viaur amont de pouvoir bénéficier de ces aides spécifiques dont ne peuvent bénéficier que quelques territoires sur le département de l'Aveyron.

Financées en totalité par l'Agence de l'eau Adour Garonne ces mesures visent à réduire l'érosion des sols, préserver les milieux humides et la qualité des eaux ou encore la biodiversité.

Le projet agroenvironnemental (PAEC) déposé en 2022 par l'EPAGE Viaur a reçu un avis favorable pour 3 années (2023, 2024 et 2025). Le projet déposé permet de mobiliser pour ces trois années 583 000 € d'aides directes aux agriculteurs du Vioulou et Viaur amont dans le cadre des mesures proposées.

Les mesures proposées sur ce territoire sont des mesures à la parcelle, MAEC surfaciques, c'est-à-dire que l'exploitant engage une ou plusieurs parcelles dans la ou les mesures qu'il souhaite.

Les agriculteurs qui s'engagent dans une MAEC doivent respecter un cahier des charges pendant 5 ans, en contrepartie ils touchent une aide directe qui leur est attribuée annuellement pendant toute la durée du contrat.

Pour cette première année de contractualisation **4 agriculteurs** se sont engagés dans une ou plusieurs MAEC pour un montant total de **130 000 €** mobilisés pour ces agriculteurs pour les 5 années d'engagement.

Les mesures souscrites par les agriculteurs sur le bassin du Vioulou et Viaur amont concernent :

- La préservation des **zones humides sur 6,34 ha,**
- L'amélioration de la gestion des prairies sur 92 ha,**
- La **création de prairies après une culture sur 50 ha.**

Cette faible contractualisation s'explique par la continuité en 2023 des Paiements Pour Services Environnementaux (PSE) dont bénéficient une cinquantaine d'agriculteurs de la zone.

Le programme MAEC est encore ouvert pendant deux années : en 2024 et 2025 ! Pour les agriculteurs qui le souhaitent vous pourrez engager des parcelles dans une ou plusieurs mesures ou engager l'ensemble de votre exploitation. Une réunion d'information sera organisée en début d'année 2024 afin d'en informer les agriculteurs. En effet, l'engagement dans ce type de mesure se fait lors de la déclaration PAC.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé : Hélène Pouget - Animatrice Agri Viaur - au 05 65 71 10 97

Un diagnostic agroécologique adapté aux exploitations

Dans le cadre de leur engagement dans une ou plusieurs mesures agroenvironnementales, les agriculteurs doivent réaliser un diagnostic agroécologique qui va permettre de faire un état des lieux des enjeux environnementaux de l'exploitation et des objectifs à atteindre. Ce diagnostic est réalisé en deux temps par deux interlocuteurs complémentaires : David Galibert de l'adasea d'Oc pour la partie diagnostic agroenvironnemental et Clément Decaux de l'EPAGE Viaur pour la partie diagnostic écologique et plan de gestion.

Ce diagnostic est un temps d'échange privilégié entre l'exploitant et le technicien afin d'aborder de nombreuses thématiques agricoles en lien avec la préservation de la ressource. Il permettra de proposer et d'orienter les agriculteurs vers les accompagnements les mieux adaptés au regard de leur situation, proposés dans le cadre du PAT Vioulou-amont.

Intérêts pour l'agriculteur :

- Identifier les points faibles et les points forts des pratiques de l'exploitation vis-à-vis de l'environnement
- Être orienté vers des actions permettant d'améliorer les pratiques agricoles tout en répondant aux enjeux de l'exploitation
- Améliorer les performances de l'exploitation sur le long terme
- Avoir un accompagnement individuel et personnalisé, obtenir des aides financières.

Objectifs communs :

- Optimiser les pratiques agricoles de l'agriculteur (fertilisation, travail du sol, entretien des haies, cours d'eau, pratiques culturales, ...) tout en prenant en compte les répercussions sur l'environnement,
- Réduire les coûts d'exploitation : réduire les intrants en valorisant les effluents issus de l'élevage, gérer et valoriser au mieux le pâturage et le stockage...
- Optimiser les rendements (préserver le capital sol en diminuant l'érosion : gain de fertilité, éviter les re-semis...)
- S'adapter aux aléas climatiques (sécheresses, orages)
- Préserver les ressources (qualité de l'eau pour l'abreuvement du bétail).

Gestion des prairies : une thématique d'actualité

Pour cette première année d'accompagnements techniques nous avons choisi de travailler avec vous sur la thématique des prairies et notamment sur leur pérennité dans un contexte climatique et économique difficile. Les prairies temporaires sont prédominantes en terme d'occupation du sol puisqu'elles représentent 47% des surfaces du bassin versant du Vioulou amont, devant les céréales (19%) et les prairies permanentes (17%). C'est pourquoi leur pérennité est un enjeu majeur dans l'équilibre des exploitations mais également dans la préservation des milieux aquatiques.

Une rencontre coins de champs réussie!

Le 4 avril 2023, une première rencontre a été organisée chez un éleveur du territoire afin d'aborder différentes thématique en lien avec les prairies. C'est Denis Alauzet du Gaec du Trébons Haut (commune de Curan) qui nous a accueilli sur une de ces parcelles afin de faire un rappel de base sur les prairies puis une animation autour de l'outil mission PERPET (Pérennité des Prairies Temporaires). Ainsi, ce sont 9 agriculteurs qui ont participé à cette animation terrain réalisée par Sandra Fraysinhes et Tiphane Constantin, conseillères à la Chambre d'agriculture de l'Aveyron.



Le premier sujet abordé a été la croissance de l'herbe. Pour que la croissance de l'herbe soit optimale et qu'une prairie « vieillisse bien » il faut avant tout préserver les réserves de la graminée. Quand la graminée fait de nouvelles feuilles, elle a besoin de puiser dans ses réserves avant que la photosynthèse puisse prendre le relais. Si les réserves sont exportées au moment de la pâture ou de la fauche, l'herbe prendra plus de temps à pousser et résistera moins bien à la sécheresse estivale. Pour conserver les réserves il faut éviter de surpâturer, ne pas mettre les bêtes au pâturage quand les graminées ont moins de 3 feuilles et faire attention à ne pas faucher trop bas (l'idéal étant à 7 - 8 cm du sol).

Le deuxième sujet portait sur les espèces à implanter dans les prairies. Ce mélange est à choisir en fonction des besoins de l'éleveur concernant une prairie en particulier. Certaines espèces sont plus adaptées au pâturage et d'autres à la fauche. Il faut faire notamment attention pour le trèfle blanc, c'est bien le trèfle blanc géant qui est propice à la fauche contrairement au trèfle blanc nain qui est uniquement adapté au pâturage.

Ensuite la matinée a continué avec l'animation autour de PERPET. Cet outil a pour but d'échanger sur les prairies temporaires en 3 étapes, la réalisation d'un diagnostic de prairie, la définition des fonctions fourragères et enfin l'échange sur les pratiques de gestion.

Le diagnostic prairial

Cette première étape a permis d'identifier les espèces présentes dans la prairie à voir dans le tableau ci-dessous. Le diagnostic montre qu'il y a une part importante d'espèces indésirables et notamment de l'agrostis stolonifère qui peut avoir un effet allélopathique et empêcher la germination d'autres plantes.



ETAPE 1 : Réaliser un diagnostic prairial			
ESPECES MAJUSCULES	ESPECES MINUSCULES	Valeur pastorale	Vf Moyenne
50	Dactyle / Ryegrass / RGR - pâturage	8	4
10	Agrostis stolonifère	9	0,5
40	Lotier / Lotus C ₂	3	1,2
VALEUR PASTORALE DE LA PRAIRIE		6,5	5,7

Fonction fourragère

Cette prairie a été implantée en juin 2020 avec un mélange à base de luzerne avec un peu de trèfle et de lotier. Compte tenu du diagnostic prairial il apparaît que cette parcelle a été significativement dégradée depuis son implantation.

Echange sur les pratiques

En discutant sur les pratiques, il apparaît que l'implantation de la prairie avait été difficile sur l'année 2020. L'année 2021 avait été plutôt bonne avec une très bonne 2^{ème} coupe. Les éléments qui peuvent avoir favorisé un salissement de la parcelle sont le pâturage l'été qui implique l'épuisement de l'herbe car les animaux vont avoir tendance à pâturer toute l'herbe « mangeable » en épuisant les réserves des plantes. En été, s'il n'y a vraiment plus d'herbe (comme en été 2022), le mieux est de laisser les animaux sur une parcelle « à sacrifier » (qui sera de toute façon labourée à l'automne) et d'attendre le retour de la pousse de l'herbe.

Réflexion et échange sur les sujets à approfondir

Quels sont vos souhaits et besoins en termes d'accompagnements?

La thématique de la gestion du salissement des prairies est fortement remontée. Notamment dans un contexte de sécheresse estivale et plus généralement sur des parcelles de luzerne. Pour gérer cela plus efficacement, la réussite de l'implantation de la prairie est bien sûr cruciale mais un sur-semis avec une céréale ou un méteil en hiver est aussi une possibilité. Nous vous proposons donc de continuer la discussion autour des prairies en faisant des essais sur ce secteur du Vioulou amont. Cela nous permettra notamment d'avoir des informations et retours d'expériences plus localisés !

Tiphane CONSTANTIN - Conseillère agroécologie - CA12

Etude technico-économique auprès d'un panel d'exploitations

Au printemps 2023, nous avons lancé, en partenariat avec l'APABA, une étude technico-économique sur le bassin versant du Vioulou amont. L'objectif général de cette étude est de permettre d'améliorer la connaissance des exploitations du territoire et d'évaluer la contribution de certaines pratiques agricoles à la préservation des milieux aquatiques et aux performances technico-économiques des exploitations. Pour ce travail nous avons choisi de nous concentrer sur la production bovin lait. En effet, au regard du diagnostic agricole réalisé en 2020 sur le territoire, les bovins laits représentent la production majoritaire soit 42% de l'activité agricole.

Les objectifs :

Les différents objectifs de l'étude sont les suivants :

- Sensibiliser et agir sur la protection de l'eau,
- Améliorer la résilience des fermes face aux aléas climatiques, sociaux, sanitaires et à la conjoncture économique,
- Apporter des données comparées sur différents sujets afin d'initier la réflexion des agriculteurs sur l'évolution de pratiques et ensuite de faciliter l'autonomie décisionnelle,
- Recueillir des données technico-économiques propres à la moyenne montagne (contexte pédo-climatique du Lévézou),
- Identifier et mettre en œuvre des actions pertinentes pour répondre aux problématiques individuelles et collectives.

Déroulement :

7 exploitations en bovin lait ont été sélectionnées, et une phase d'enquête se déroulant d'avril à l'été a eu lieu. L'enquête vise les pratiques agricoles mais aussi tout le volet économique de la ferme car il est une bonne accroche pour les leviers d'actions. Ensuite une phase d'analyse individuelle viendra où le diagnostic individuel fera l'objet d'une fiche précise remise à l'agriculteur enquêté. Une restitution sur ferme permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Pour la phase d'analyse collective, des moyennes et écarts-type pour chaque indicateur seront calculés. Les résultats seront analysés de façon à mettre en évidence la durabilité et l'adaptabilité des fermes face aux aléas climatiques et économiques. Une restitution collective présentera les résultats anonymes de chaque ferme et les écarts repérés. Les échanges entre participants dégageront les opérations collectives pouvant être proposées sur le secteur.

Les actions à venir

La Haie

La haie est un élément paysager de nos territoires de bocages, dessinant des parcelles agricoles plus ou moins grandes, longeant nos routes et chemins, abritant les bâtiments agricoles... A l'échelle de tout un bassin versant elle va permettre de réguler la circulation des eaux en réduisant le ruissellement et favorisant leur infiltration dans les sols. Limiter l'érosion, stocker l'eau dans les parcelles agricoles, réduire le transfert des polluants, abriter la faune sauvage... la haie joue un rôle majeur pour la préservation de nos ressources. En partenariat avec l'association Arbres Haies et Paysages d'Aveyron des actions spécifiques sur cette thématique vous seront proposées tout au long du programme : démonstration d'outils d'entretien des haies, diagnostic des haies à l'échelle de l'exploitation, plantation de haies... Afin de vous proposer des accompagnements pertinents et adaptés un état des lieux précis du territoire a été réalisé pendant l'été 2023.

L'accompagnement de l'Association Arbres Haies Paysages d'Aveyron

Sophie HIGOUNENC - Directrice - AHP12

Un diagnostic des haies pour aller plus loin que la plantation

Depuis sa création il y a 20ans, l'association 'Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron' accompagne les propriétaires fonciers du département dans leurs projets de plantation. Oui mais voilà, sur un département où la haie est déjà fortement présente, il est aussi essentiel de s'intéresser à ce qui est déjà en place. Parfois, en redonnant un sens à une haie existante, on s'économise la plantation d'une nouvelle. C'est là tout l'enjeu d'un diagnostic bocage. Concrètement, un technicien vient faire un état des lieux des haies existantes à l'échelle d'un îlot par exemple, en tenant compte des problématiques soulevées par l'agriculteur : problème d'érosion, besoin de fourrage d'appoint, abris pour les bêtes ou les céréales, paillage animal... Il analyse les rôles joués par les haies existantes et comment les renforcer en modifiant l'itinéraire d'entretien ou en intervenant sur celles-ci : changement d'outil de taille, travail de reprise, recépage, regarnissage des trouées, élargissement d'emprise... Autant d'actions simples qui leur rendent souvent leur fonctionnalité, notamment par rapport à l'érosion. Et dans un second temps, si besoin, il peut être proposé de planter de nouvelles haies ou d'accompagner la végétation spontanée pour créer de nouveaux linéaires.

A l'issue du travail de terrain, un plan reprenant les travaux préconisés est proposé et discuté avec le propriétaire. Mais le travail de l'association va plus loin, par l'accompagnement technique et financier des itinéraires de plantation, restauration de vieilles haies et accompagnement de la végétation spontanée, et en facilitant le développement de nouveaux outils de taille d'entretien, comme le sécateur hydraulique par exemple.

Compter ½ journée de terrain de disponibilité pour l'agriculteur (prise d'information/rendu).

Mieux comprendre le bassin versant

Suivis des débits du Vioulou

Le Vioulou est l'affluent majeur du Vieur amont. Son bassin versant est niché au cœur du Lézérou, véritable « château d'eau » historique du Vieur. Il méandre depuis Bouloc avant d'alimenter le barrage de Pareloup à Trébons-Bas, drainant à ce niveau 56 km². Sur son parcours d'environ 16 km en amont du lac de Pareloup, il est rejoint par plusieurs affluents dont notamment le ruisseau des Douzes ainsi que les ruisseaux descendant du versant Nord du bassin comme le ruisseau de Castries, de Martials, de Bèdes et de Bedettes. Le ruisseau des Douzes et son bassin versant constituent pour le territoire une véritable originalité en termes géologiques et hydrologiques, avec une résurgence d'eau circulant au sein de formations calcaire profondes, sous la plaine de Mauriac.

C'est un bassin versant à fort enjeux puisqu'il constitue le principal apport du barrage de Pareloup, fournit une partie de l'eau potable de Rodez via les différents champs captants et le forage profond de la plaine de Mauriac (complétés par une prise d'eau dans la cheminée d'équilibre du Sarret entre les lacs de Bage et Pareloup), et permet l'abreuvement du bétail que ce soit directement aux sources ou au dans le cours d'eau. Il est également remarquable d'un point de vue écologique, avec la présence de nombreuses zones humides et tourbières d'une grande valeur patrimoniale, abris d'une faune et une flore unique et véritable tampon qui permet de limiter les assècs sur ce secteur – au bénéfice du milieu naturel et des usages humains.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du bassin versant du Vioulou et la ressource disponible pour les différents besoins, l'**EPAGE Vieur met en œuvre avec ses partenaires un réseau de suivi hydrométrique** du bassin versant.

Que fait-on avec un réseau de station hydrométrique ?



Les stations installées sur le bassin enregistrent les variations du niveau d'eau tout au long de l'année. On convertit ensuite cette information en débit en établissant une série de mesure ponctuelle du débit pour différentes hauteurs d'eau.

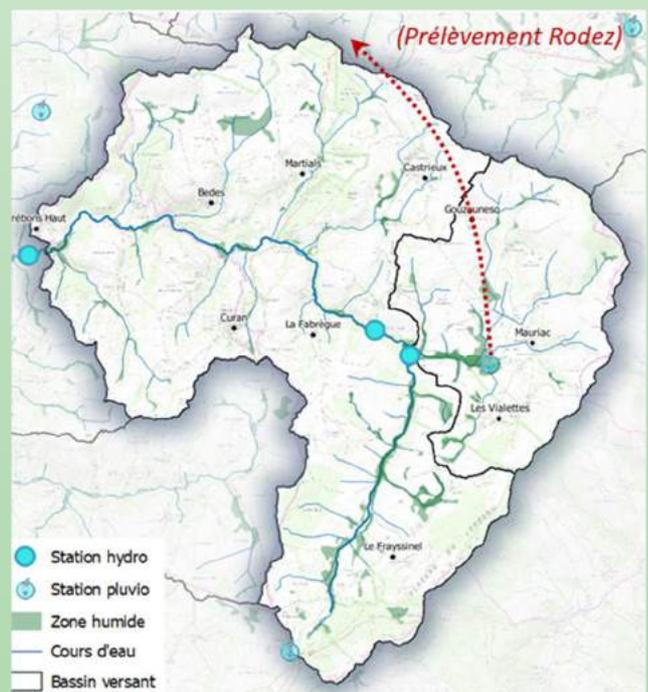
L'idée dans un premier temps est de cerner les apports du Vioulou amont et des Douzes, sur la base d'une observation sur plusieurs années. Pour ce faire, l'EPAGE Vieur a établi une convention avec les services de Rodez Agglomération pour accéder au débit du Vioulou mesuré à leur station au pont du moulin de Faral (Vioulou aval confluence des Douzes) ainsi qu'au débit total prélevé dans les champs captant et le forage. L'EPAGE installera d'ici la fin d'année une station sur le Vioulou en amont de la confluence des Douzes. Par différence, il sera alors possible de déterminer le débit des Douzes. A terme, les débits mesurés par EDF sur le Vioulou à Trébons-bas pourront également être acquis.

En complément, on s'intéresse à la pluviométrie en déployant 3 stations pluviométriques à proximité du bassin versant, complémentaires à la station Météo-France de Bouloc. Elles permettront de réaliser un bilan hydrologique du Vioulou amont. Ainsi on pourra affiner la connaissance du fonctionnement du bassin versant, les débits, les variations saisonnières, définir la part d'eau qui s'écoule de celle qui s'infiltré, voir caractériser les phénomènes de rétention dans le sol et les zones humides.

En complément à ce suivi, l'EPAGE Vieur a conventionné avec EDF pour exploiter les historiques de pluies et débits journaliers depuis les années 1950. L'objectif est de croiser climat et occupation du sol et évaluer l'impact de leur évolution sur la ressource en eau, en particulier dans le contexte d'un changement climatique et d'une pression sur la ressource.

Enfin, les assècs du Vioulou sont également particulièrement suivis : chaque mois d'été à partir d'avril ou mai et ce jusqu'à la fin des assècs, chaque année, un suivi visuel de l'état des cours d'eau est réalisé en différents points. L'OFB, dans le cadre de ses missions et du protocole ONDE (Observatoire National des Etiages), suit 30 points répartis dans le département depuis 2014, dont **un sur les Douzes au Moulin d'Aubignac**, L'EPAGE Vieur, en complément du suivi de l'OFB, suit 34 points répartis dans le bassin versant du Vieur, dont **un sur le Vioulou à Trébons-haut** (démarche initiée en 2023). Enfin, la Fédération de Pêche de l'Aveyron, dans le cadre d'un suivi scientifique spécifique du Vioulou, a également suivi **54 points au cours des étés de 2020 à 2023**.

L'analyse et la synthèse de ces différentes approches sera réalisée au cours des années à venir, les résultats seront présentés et diffusés sur le territoire.



Agenda

Rallye Eau et Erosion avec Frédéric Thomas

4 jours pour se pencher sur vos sols

Du 21 au 24 novembre 2023, nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau Frédéric THOMAS, agriculteur engagé dans le non-labour, conférencier sur les cultures de couverture et santé des sols, expert en agriculture de conservation des sols.

Des tours de parcelles avec réalisation de profils de sols sont prévus sur plusieurs sous bassins versants du Viaur. L'objectif : observer vos sols à la loupe pour les comprendre et ajuster vos pratiques au plus près des besoins des cultures et de vos objectifs. Réservez d'ores et déjà vos dates !

Sur le territoire de
l'ancien
PAT Côte-Durenque
Rendez-vous le
Mardi 21 novembre

Sur le territoire du
PAT Nauze-Congorbes
Rendez-vous le
Mercredi 22 novembre

Sur le territoire du
PAT Vioulou-amont
Rendez-vous le
Jeudi 23 novembre

À Flavin
**Restitution des trois jours
de terrain, échange
entre territoires...**
Rendez-vous le
Vendredi 24 novembre

Si vous êtes intéressé pour réaliser un profil de sol chez vous lors d'une de ces rencontres, merci de contacter Hélène POUGET au 06 21 16 53 03.

Plus d'informations sur l'organisation de ces rencontres vous seront transmises prochainement.



EPAGE Viaur (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Viaur)

10, cité du Paradis 12800 Naucelle

Hélène POUGET –Animatrice Agri Viaur – Espace Rural

Tél : 06 21 16 53 03 – mail : helene.pouget@epage-viaur.com

www.epage-viaur.com

Cette lettre est co-financée par l'agence de l'eau Adour-Garonne et les collectivités adhérentes à l'EPAGE Viaur

